

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MAI 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 16

Date de convocation : 24/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Étaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER, Géraldine PERRIN.

Absent : Jean-Charles MARIE.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024**

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 26 mars 2024 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.  
Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 26 mars 2024.

**019/2024 - MISE EN PLACE DES MODALITES DE CONCERTATION EN VUE DE LA  
DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'organiser une concertation de la population avant d'arrêter la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Il est proposé que la concertation auprès des habitants se fasse selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles du secrétariat de mairie du 15 mai 2024 à 9 h 00 au 7 juin 2024 à 11 h 00. Le dossier est consultable également sur le site internet de la commune, sur l'application mobile de la commune « Panneau Pocket ».
- Mise à disposition du public d'un registre disponible en mairie avec le dossier de concertation. Il est possible également de transmettre les observations et propositions par mail ou par courrier aux adresses habituelles de la mairie.
- Organisation de 2 permanences en présence d'élus le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 9 h à 11 h et le mercredi 5 juin 2024 de 17 h à 19 h.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de modalités de concertation à délibération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- Retenir les modalités de concertation proposées par Monsieur le Maire.
- Retenir le principe de la publicité de cette concertation via le boîtage, le site internet et l'application mobile « Panneau Pocket ».

### **020/2024 - SERVICE ASSAINISSEMENT – REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DE DEBOUCHAGE DU RESEAU EAUX USEES AU PROFIT D'UN RIVERAIN RUE MICHEL JEAN A CESNY-BOIS-HALBOUT**

Monsieur le Maire informe qu'une maison d'habitation situé 8 rue Michel Jean à Censy-Bois- Halbout, appartenant à Mme BISCHOFF Clara, a eu des problèmes d'évacuation des eaux usées suite au bouchage du réseau d'eaux usées collectif. La propriétaire a dû faire intervenir une entreprise pour déboucher son réseau.

Etant donné que le problème d'évacuation n'est pas de son fait, la propriétaire demande le remboursement de l'intervention de l'entreprise NORMANDIE DEBOUCHAGES SERVICES dont le montant s'élève à 220,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de cette intervention de débouchage concernant la maison d'habitation situé 8 rue Michel Jean à Censy-Bois-Halbout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Procéder au remboursement, au profit de Mme BISCHOFF Clara, de l'intervention de débouchage du réseau d'eaux usées de la maison d'habitation située 8 rue Michel Jean à Censy-Bois-Halbout, réalisée par l'entreprise NORMANDIE DEBOUCHAGES SERVICES dont le montant s'élève à 220,00 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce remboursement.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Projet crèche** : Madame CHANU informe qu'une personne propose l'installation d'une crèche sur la commune de Censy-Bois-Halbout. Son projet est déjà bien avancé avec les différentes institutions (PMI, CAF, CCI). Cette crèche qui accueillerait 12 enfants pourrait être installée derrière le groupe scolaire sur le terrain communal. Une réunion de présentation du projet est prévue le 15 mai 2024 avec Maires et Adjoints. Il serait proposé de vendre une partie du terrain communal pour l'installation de cette crèche. Le prix de vente proposé serait au maximum de 6 € le m<sup>2</sup>.
- **Terrains situés près de l'église d'Angoville** : Monsieur VANRYCKEGHEM expose que les terrains situés autour de l'église d'Angoville sont en indivision avec la commune de Martainville. Il a été proposé à Monsieur le Maire de Martainville l'achat des terrains afin de pouvoir aménager un parking près de l'église. Le Conseil Municipal de la commune de Martainville est d'accord pour vendre les terrains qui ont une superficie de 2 300 m<sup>2</sup> et demande une proposition d'achat de la part de la commune de Censy-Les-Sources. Il est proposé un prix d'achat de 1 € le m<sup>2</sup>.

- **Pierres en lumières** : Dans le cadre du festival « Pierres en lumières », il est organisé le 17 mai 2024 à 20 h 30, à l'église d'Angoville, un concert avec la fanfare St Jacques avec un éclairage aux flambeaux.
- **Exposition avec artistes de Cesny-Les-Sources** : Madame ONRAED propose d'organiser une exposition de tableaux réalisés par les artistes de la commune. Une habitante de Cesny-Bois-Halbout accepterait d'exposer ses œuvres. Lors de la journée du patrimoine en septembre, Monsieur LEGROS informe qu'une exposition sur le thème du « Grain de Blé » sera organisée à l'église d'Angoville.
- **Stockage des bacs à poubelle à « La Vallée » à Cesny-Bois-Halbout** : Madame COMPERE expose que les bacs à poubelle au lieu-dit « La Vallée » ne tiennent pas debout lors d'une météo venteuse. Il serait souhaitable d'aménager un abri afin d'éviter que les détritrus ne soient éparpillés sur la voie publique.
- **Etude sur la dynamisation commerciale des cœurs de bourgs du Cingal-Suisse Normande** : La Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande s'engage aux côtés des communes dans le développement économique du territoire et notamment dans la politique locale du commerce. Madame Nassima Boufeldja, étudiante à l'université de Caen, est en stage pendant 8 semaines au sein de la Communauté de Communes. Cette étude vise à établir un état des lieux des commerces des centres-bourgs de Clécy, Cesny-les-Sources et Saint-Laurent-de-Condé. Elle doit permettre d'identifier et de mieux comprendre les dynamiques en cours, de considérer les forces et les faiblesses de chaque contexte commercial, de chaque centralité. Une présentation de cette étude sera faite aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.